

DOSSIER D'INSCRIPTION RENTRÉE 2020

LYCÉE PAUL POIRET

19 rue des Taillandiers 75011 Paris

Tél : 01 55 28 82 00

Ce dossier est composé de deux parties :

- Les pages numérotées de 1 à 5 qui sont à conserver.

Elles comprennent différentes informations ainsi que le calendrier de rentrée.

- Les fiches devront être complétées de la façon la plus précise possible et retournées au lycée dans les meilleurs délais.

Les dossiers peuvent être déposés au bureau de la Vie Scolaire aux horaires suivants :
de 9h à 12h et de 14h à 16h

ou expédiés à l'adresse suivante :

Lycée Paul Poiret
Bureau des Inscriptions
19 rue des Taillandiers
75011 PARIS

Merci de vérifier que votre dossier est complet.

Le dossier des étudiants affectés après le 13 juillet sera étudié à partir du 26 août 2020

2020-2021

Informations pour l'inscription

LES FICHES : Vie Scolaire, infirmerie (photos récentes à coller impérativement à l'emplacement prévu à cet effet), doivent être rendues obligatoirement après avoir été parfaitement complétées et signées.

Toutes ces fiches sont à remplir en lettres capitales

Elles seront accompagnées des documents suivants :

- Exeat (certificat de radiation) à demander au dernier établissement fréquenté.
- Livret de famille ou acte de naissance
- Carte nationale d'identité ou passeport de l'élève et pour les mineurs celle du parent responsable.
- Pour les mineurs dont la situation familiale est particulière : jugement de divorce ou de la décision de justice
- Photocopie des diplômes obtenus (Bac,)
- Attestation et copie de la carte vitale de sécurité sociale avec le numéro de l'élève (pas des parents)
- Attestation assurance responsabilité civile
- 5 Photos d'identité récentes avec nom et prénom inscrits au verso de chacune d'elles
- Photocopies des vaccinations obligatoires figurants sur le carnet de santé
- RIB (relevé d'identité bancaire)
- Pour la demi pension 20 € en chèque à l'ordre de l'agent comptable du lycée Paul Poiret ou espèce.
- Attestation restauration scolaire de la Région/CAF pour les demi- pensionnaires ou quotient familial de la CAF: (voir règlement de la demi-pension ci-après)
- Cotisation facultative pour le FSE (foyer socio éducatif) : 10€ en chèque uniquement à l'ordre du FSE.
- Cotisation facultative pour la caisse de solidarité en chèque à l'ordre de l'agent comptable du lycée Paul Poiret ou espèce.

TRANSPORT :

Les imprimés concernant les réductions transport (transilien, navigo...) sont tamponnés par le lycée au moment du dépôt du dossier d'inscription à la Vie Scolaire.

FONDS SOCIAL :

Le lycée a la possibilité d'aider les élèves dont les familles se trouveraient dans une situation sociale difficile. En cas de nécessité les adultes (élèves ou responsable légal) doivent prendre contact avec l'assistante sociale qui œuvre dans le lycée.

FOYER SOCIO EDUCATIF

Le foyer Socio Educatif (association Loi 1901) a pour but le développement culturel au sein de l'établissement (clubs, sorties culturelles ...) en permettant la participation citoyenne des lycéens.

En est membre tout élève qui est à jour de sa cotisation. L'attribution des fonds aux activités est décidée par le Bureau du Foyer. La cotisation d'adhésion est une contribution facultative des familles qui est fixée à 10 € pour l'année scolaire.

CAISSE DE SOLIDARITE :

Elle permet de venir en aide aux élèves les plus démunis. La participation des familles est facultative, le montant est laissé à la libre appréciation de chacun (5 € minimum). Le chèque sera établi à l'ordre de « M. l'agent Comptable du lycée Paul Poiret ».

Document
à
conserver

INFORMATIONS SUR LA DEMI-PENSION DES ÉLÈVES

RENTRÉE 2020

1 MODALITÉS D'ACCES AU RESTAURANT

Le restaurant scolaire se trouve au Lycée Marcel Deprez 39 rue de la Roquette.

Il est ouvert du lundi au vendredi **du mercredi 2 septembre 2020 à la première semaine de juin 2021.**

Le départ vers la demi-pension s'effectue en groupe dès la sonnerie à **12h05**, avec un surveillant à l'aller et au retour. Le repas débute à **12h10 précises**. Les élèves débarrassent leur plateau.

2 VENTE DES REPAS FACTURÉS AU TICKET

LE PRIX DU REPAS VARIE ENTRE 1,54 EUROS ET 4,09 EUROS selon **le quotient familial**.

Il est impératif de transmettre VOTRE ATTESTATION DE RESTAURATION SCOLAIRE dès réception (en Juin) au service intendance du lycée (voir aperçu ci-contre)

Si vous ne recevez pas votre attestation par courrier, vous pouvez vous procurer l'attestation de paiement de la CAF mentionnant votre quotient familial sur le site de la CAF www.caf.fr

Si vous ne souhaitez pas fournir ces documents, le tarif maximal de 4,09 € sera alors appliqué.

Pour vous inscrire : dès juillet lors de l'inscription au lycée ou en juin à la réinscription de l'élève

La carte d'accès à la restauration scolaire valable pendant toute la scolarité, est en vente, **au prix de 3 euros**, à l'intendance du **Lycée Paul Poiret** (service intendance, 1^{er} étage).

Pièces à fournir pour l'ouverture d'un compte :

un règlement de 20 euros minimum en espèces ou par chèque, libellé à l'ordre de : *Agent Comptable du lycée Paul Poiret*

une photo d'identité (disponible dans votre dossier à la vie scolaire)

un RIB (relevé d'identité bancaire)

Pour réapprovisionner votre compte :

Par chèque ou espèces à enregistrer à l'intendance de 9h à 11h

Inscrire le NOM – PRENOM – CLASSE et n° de carte de cantine au dos du chèque à l'ordre de :

Agent comptable du Lycée Paul Poiret

Une boîte aux lettres est disponible à la porte du secrétariat au 1^{er} étage pour déposer vos chèques.

Tout paiement en espèce ou par chèque nécessite un délai de 24 h pour créditer votre compte.

Votre solde est consultable sur le site et sur la borne interactive du lycée.

Aucun compte débiteur ne sera accepté. **Le double passage ne sera plus permis.**

3 RÉSERVATION OBLIGATOIRE à partir de 8 jours avant le repas et jusqu' à 9h20 le jour même

Sur la **borne interactive** ou sur le **site internet du lycée** <http://lycee-paul-poiret.org>, LIENS, Réservation des repas à l'aide de vos identifiants de connexion distribués courant septembre.

Vous ne pouvez pas déjeuner sans avoir réservé votre repas. Tout repas réservé est payé.

4 PERTE OU DESTRUCTION DE LA CARTE

L'élève devra immédiatement avertir l'intendance du lycée Paul Poiret afin de bloquer son utilisation frauduleuse.

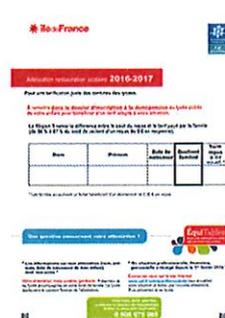
La nouvelle carte sera facturée **3 euros**, il est impératif de fournir alors 1 photo d'identité.

5 L'AIDE A LA DEMI -PENSION POUR LES ÉLÈVES

Financée sur les fonds sociaux, elle peut être accordée pour une prise en charge totale ou partielle des repas à la restauration scolaire.

L'aide, directement imputée sur le compte de demi-pension, ne peut être versée ni à l'élève ni à la famille.

Le dossier de demande est à retirer auprès de l'intendance. La commission d'aide sociale statue au vu du dossier et des pièces justificatives fournies.



2020-2021	Informations pour l'inscription	
------------------	--	--

PARENTS

Les parents sont les bienvenus dans le cadre du bon fonctionnement du lycée, vous pouvez être membres des instances de l'établissement (conseil d'administration, conseil de classe).

RESTAURATION SCOLAIRE:

Le lycée Marcel Deprez accueille nos élèves pour la restauration de midi (de 12h10 à 12h50)

Les élèves désirant déjeuner doivent, la veille réserver leur repas en passant leur carte à la badgeuse située dans le hall de l'escalier C.

Les cartes de cantine sont délivrées au secrétariat d'intendance : prévoir une photo d'identité et 20 €.

BOURSES DES LYCEES : Campagne de bourses 2020-2021

Pour les élèves : UPE2A - CAP - BAC PRO

La campagne de bourses est ouverte jusqu'au 15 octobre 2020. Vous trouverez un simulateur ainsi que le formulaire pour vous inscrire en ligne à l'adresse suivante : <https://www.education.gouv.fr/les-aides-financieres-au-lycee-7511>

INFORMATIONS CONCERNANT LA CORRESPONDANCE AUX FAMILLES

Le courrier (bulletins de notes, absences à justifier, ...) est systématiquement envoyé au responsable désigné sur la fiche VIE SCOLAIRE.

Pour les élèves dont les parents ne vivent plus sous le même toit, il est fait application de la lettre ministérielle du 13 Octobre 1999 c'est-à-dire l'envoi des bulletins scolaires aux deux parents. **Cette information « ne pas résider sous le même toit » doit nous être communiquée.**

INFORMATIONS MEDICALES

L'établissement dispose d'un médecin et d'une infirmière.

Vous pouvez transmettre des informations médicales confidentielles en utilisant la technique de l'enveloppe fermée.

EPS :

Pour toute **INAPTITUDE SUPERIEURE** à 3 mois, un certificat médical doit être fourni à l'infirmerie, le bureau de la vie scolaire doit être prévenu ainsi que le professeur d'E P S.



Mardi 1 septembre	9h00	2° BAC PRO	Appel dans la cour, accueil par l'équipe pédagogique, les élèves sont libérés en fin de matinée
	10h00	1°CAP T CAP	Appel dans la cour, accueil par l'équipe pédagogique, les élèves sont libérés en fin de matinée
	11h00	1° BAC PRO T BAC PRO	Appel dans la cour, accueil par l'équipe pédagogique, les élèves sont libérés en fin de matinée
	13h30	DNMADE L1	Réunion pédagogique en salle 109
		1 DTMS/TDTMS	Réunion pédagogique en salle 210
	14h30	DNMADE L2	Réunion pédagogique en salle 110
	15h30	DNMADE L3	Réunion pédagogique en salle 110
Mercredi 2 septembre	8h20	FC TOILISTE	début des cours à 8h20 en salle 210
A définir ultérieurement	8h20	FC TAILLEUR HOMME	début des cours à 8h20 en salle 106

L'emploi du temps habituel s'applique pour toutes les classes à partir du mercredi 2 septembre.

Ouverture du restaurant scolaire le 02 septembre

2020-2021	<i>FICHE INFIRMERIE</i>	Classe :
Sexe : M <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> Nationalité :	Nom : <i>(en lettres capitales)</i> Prénoms : dans l'ordre de l'état civil..... Date de naissance : Commune : Département : pays de naissance pour les élèves nés à l'étranger : N° DE MOBILE DE L'ELEVE :	<i>Photographie</i>

ADRESSE :

.....
.....
.....

Tél :

EN CAS D'URGENCE ou D'ACCIDENT PERSONNE A Contacter
Nom, prénom : Lien avec l'élève : Numéro de téléphone :

NOM ET ADRESSE DES DEUX DERNIERS ÉTABLISSEMENTS FRÉQUENTÉS en précisant l'année scolaire:

20... / 20...

20... / 20...

Observations particulières que vous jugerez utiles de porter à la connaissance de l'établissement (allergies, traitement en cours, précautions particulières à prendre) : à adresser sous pli fermé au médecin scolaire si besoin.

Votre enfant a-t-il eu auparavant un PAI : oui / non

.....
.....

NOM, adresse et n° de téléphone du médecin traitant :

.....

En cas d'urgence un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté.

La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille. :

Signature des parents ou du responsable légal,

2020-2021	FICHE VIE SCOLAIRE	CLASSE :..... Redoublant O/N*
Sexe : Masculin <input type="checkbox"/> Féminin <input type="checkbox"/> Nationalité : DP / EXTERNE BOURSIER : OUI / NON* LVI..... LVII.....	Nom : (en lettres capitales) Prénoms : dans l'ordre de l'état civil..... Date de naissance : Commune Département Pays de naissance pour les élèves nés à l'étranger : N° DE MOBILE DE L'ELEVE : 0. adresse e mail de l'élève :@.....	Photographie

SCOLARITÉ DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE (2019-2020)
CLASSE SUIVIE : NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT : DATE D'ENTRÉE DANS CET ÉTABLISSEMENT : DIPLOME OBTENU ET ANNÉE : JOURNÉE D APPEL :

RESPONSABLE LEGAL	AUTRE RESPONSABLE
Nom : Prénom : Lien de parenté : [Père et mère, père ou mère tuteur ⁽¹⁾] Situation familiale : [mariée/veuf (ve) /divorcé(e)/célibataire/ remarié(e)/pacsé(e) (1)] Adresse : Code postal : Ville : Tél. personnel : fixe..... mobile : adresse mail Profession : Situation professionnelle [en activité – au chômage – en retraite – en invalidité ⁽¹⁾] <input type="checkbox"/> salarié <input type="checkbox"/> à votre compte Tél. professionnel fixe mobile:	Nom : Prénom : Lien de parenté : [Père et mère, père ou mère tuteur ⁽¹⁾] Situation familiale : [mariée/veuf (ve) /divorcé(e)/célibataire/ remarié(e)/pacsé(e) (1)] Adresse : Code postal : Ville : Tél. personnel : fixe..... mobile : adresse mail Profession : Situation professionnelle [en activité – au chômage – en retraite – en invalidité ⁽¹⁾] <input type="checkbox"/> salarié <input type="checkbox"/> à votre compte Tél. professionnel fixe mobile:

EN CAS D'URGENCE ou D'ACCIDENT PERSONNE A CONTACTER
Nom, prénom : Lien avec l'élève : Numéro de téléphone :

* Rayer la ou les mentions inutiles

2020-2021	FICHE VIE SCOLAIRE	Nom
-----------	---------------------------	-----

AUTRE RESPONSABLE DE L'ÉLÈVE : TUTEUR, FOYER, ASSOCIATION
<p>Nom de l'organisme :</p> <p>Adresse :</p> <p>Commune :</p> <p>Code postal :</p> <p>Téléphone :</p> <p>Personne référent :</p> <p>Nom :</p> <p>Prénom :</p> <p>Coordonnées téléphoniques :</p>

<p>Nombre de frères et sœurs vivants au foyer familial:.....</p> <p>Nombre de frères et sœurs scolarisé :.....</p> <p>Numéro de sécurité sociale de l'élève :.....</p> <p>Compagnie d'assurance qui couvre les risques scolaires et extrascolaires :</p> <p>Numéro du contrat :.....</p>
--

Autorise à communiquer son adresse aux associations de parents d'élèves

Autres renseignements pouvant être utiles pour la scolarité :

.....

.....

.....

.....

.....

Date :

Signature de l'élève

Signature du responsable légal :

Autorisation parentale pour l'usage de photographies dans le cadre d'une activité scolaire (Elèves mineurs)

NOM et ADRESSE DE
L'ETABLISSEMENT :

**Lycée PAUL POIRET
19 rue des Taillandiers
75011 PARIS**

ANNEE SCOLAIRE CONCERNEE :

2020-2021

L'établissement scolaire nommé ci-dessus vous demande l'autorisation de prendre et d'utiliser des photographies de votre enfant dans le cadre de l'activité scolaire suivante :

Intitulé de l'activité : Défilé annuel / autres manifestations.

Lieu : Paris

Pays : France

Ces photographies pourront être diffusées à un public : mondial, communal, de parents d'élèves, interne à l'établissement ou autre...

Type de public : de parents d'élèves, internes à l'établissement, ou autre...)

Via un support : cd, dvd, projection, blog, site internet ou autre.

Pour la période du : Septembre 2020 à Juillet 2021

Conformément à la loi, le libre accès aux données qui vous concernent est garanti. Vous pouvez à tout moment vérifier l'usage qui en est fait et disposer du droit de retrait de ces données si vous le jugez utile.

Les photographies ne seront ni communiquées à d'autres personnes, ni vendues, ni utilisées à d'autres usages. Elles ne seront pas conservées après la fin de la scolarité de l'élève.

PARTIE À REMPLIR PAR LES TUTEURS LÉGAUX :

Nous, soussignés¹ et

Père-mère-tuteurs légaux de l'élève² :

Nom : Prénom : Classe :

Déclarons autoriser l'établissement scolaire désigné ci-dessus à utiliser les photographies de notre enfant dans le cadre précis décrit ci-dessus uniquement.

Déclarons refuser que notre enfant soit photographié dans le cadre de cette activité scolaire.

Date : Signatures :

¹ Indiquer le nom des deux parents ou tuteurs légaux

² Rayer les mentions inutiles

Autorisation parentale pour l'usage de photographies dans le cadre d'une activité scolaire (Elèves majeurs)

NOM et ADRESSE DE
L'ETABLISSEMENT :

**Lycée PAUL POIRET
19 rue des Taillandiers
75011 PARIS**

ANNEE SCOLAIRE CONCERNEE :

2020-2021

L'établissement scolaire nommé ci-dessus vous demande l'autorisation de prendre et d'utiliser des photographies de votre enfant dans le cadre de l'activité scolaire suivante :

Intitulé de l'activité : Défilé annuel / autres manifestations.

Lieu : Paris

Pays : France

Ces photographies pourront être diffusées à un public : mondial, communal, de parents d'élèves, interne à l'établissement ou autre...

Type de public : de parents d'élèves, internes à l'établissement, ou autre...)

Via un support : cd, dvd, projection, blog, site internet ou autre.

Pour la période du : Septembre 2020 à Juillet 2021

Conformément à la loi, le libre accès aux données qui vous concernent est garanti. Vous pouvez à tout moment vérifier l'usage qui en est fait et disposer du droit de retrait de ces données si vous le jugez utile.

Les photographies ne seront ni communiquées à d'autres personnes, ni vendues, ni utilisées à d'autres usages. Elles ne seront pas conservées après la fin de la scolarité de l'élève.

PARTIE À REMPLIR PAR L'ÉLÈVE :

Je, soussigné(e) :

Élève en classe de :

Déclare autoriser l'établissement scolaire désigné ci-dessus à utiliser les photographies me concernant dans le cadre précis décrit ci-dessus uniquement.

Déclare refuser d'être photographié(e) dans le cadre de cette activité scolaire.

Date : Signatures :

F.S.E du lycée Paul Poiret
19, rue des Taillandiers
75011 Paris
01 55 28 82 00
fse-paul-poiret@orange.fr

Paris, le 25 mai 2020

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Le **Foyer Socio- Educatif** (F.S.E) du lycée Paul Poiret a pour objectif d'accompagner le développement de votre enfant, en organisant des actions à but pédagogique et en participant à leur financement.

Cela l'amène naturellement à vous demander une contribution financière d'un montant de 10 euros minimum par enfant scolarisé au Lycée Paul Poiret.

Merci d'établir votre chèque à l'ordre de :

« **FSE du lycée Paul Poiret** »

Le F.S.E vous assure d'ores et déjà que l'intégralité des sommes recueillies ira au financement de telles actions et vous remercie vivement d'avance de votre geste de solidarité.

Cordialement.

Pour le F.S.E du lycée Paul Poiret, la présidente, Véronique De Saint Riquier.

IMPORTANT

- 1. En formation de DNMADE, les sorties culturelles font partie du programme pédagogique et sont obligatoires.**
Les étudiants bénéficient d'un tarif préférentiel et le programme détaillé leur sera présenté à la rentrée :
Prévoir une somme de 100 euros, un chèque vous sera demandé à la rentrée.
- 2. Le matériel scolaire spécifique à ces formations représente un investissement conséquent : prévoir à cet effet un budget entre 200 et 300 euros en sachant que ces dépenses pourront être échelonnées tout au long du premier semestre.**



CAISSE DE SOLIDARITE du lycée Paul Poiret

19, rue des Taillandiers

75011 Paris

01 55 28 82 00

Paris, le 22 mai 2020

Madame, Monsieur,

La caisse de solidarité permet de venir en aide aux élèves les plus démunis. La participation des familles est facultative, le montant est laissé à la libre appréciation de chacun (5€ minimum). Le chèque sera établi à l'ordre de « **M. l'agent Comptable du lycée Paul Poiret** ».

Cordialement,

Pour la caisse de solidarité du lycée Paul Poiret.

Nom :

Prénom :

Classe :

- | | | |
|------------------------|--------------------------|--------------------------|
| - Règlement en espèces | <input type="checkbox"/> | Montant : |
| - Règlement par chèque | <input type="checkbox"/> | Banque et n° du chèque : |

Signature



Document à faire signer dès la rentrée en grande section par les familles ou lors de toute ouverture de dossier à scanner dans Esculape avant de le rendre aux signataires

Dossier médical numérique ESCULAPE Accès et transmissions des données

L'application Esculape permet au médecin de l'éducation nationale de saisir, dans un dossier numérique protégé, les éléments recueillis lors des visites médicales de votre enfant en milieu scolaire, comme cela avait lieu auparavant dans le dossier papier, pour organiser un suivi efficace de sa santé et favoriser son bien-être et sa réussite scolaire.

Sous la responsabilité du médecin, les informations qui y figurent sont strictement confidentielles.

Les informations recueillies concernent notamment les vaccinations, l'examen staturo-pondéral avec calcul de l'IMC, le bilan sensoriel : vue et audition, l'examen clinique, le bilan du langage, le bilan du développement de l'enfant, ou tout autre élément utile concernant sa santé.

Les conclusions de ces bilans médicaux incluant, le cas échéant, des recommandations, des conseils ou des demandes d'investigations complémentaires ainsi que, si besoin, la remise d'un courrier à l'attention du médecin traitant, vous seront transmises. Le médecin veille également au respect de la confidentialité de cette transmission.

Une fois anonymisées, les données de santé peuvent être utilisées à des fins d'études épidémiologiques.

Conformément à la loi, ce dossier est conservé, actuellement jusqu'aux 28 ans révolus des personnes, dans des conditions hautement sécurisées.

Cette application informatique du ministère de l'éducation nationale a reçu en date du 16 octobre 2017 l'accord de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) sous le numéro de déclaration 1980013 v 1.

Les droits d'accès et de rectification des données par l'élève, ses parents ou ses responsables légaux à l'égard du traitement de données à caractère personnel, prévus par les articles 39 et 40 de la loi du 6 janvier 1978, s'exercent soit sur place, soit par voie postale, soit par voie électronique auprès du médecin de l'éducation nationale ou de l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale.

Vous pouvez accéder à toutes les informations directement ou par l'intermédiaire d'un médecin que vous désignez sur demande écrite auprès du médecin conseiller technique départemental et en obtenir communication comme prévu dans la **loi n° 2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé**. Sous réserve de l'opposition prévue à l'article L. 1111-5, dans le cas d'une personne mineure, le droit d'accès est exercé par le ou les titulaires de l'autorité parentale.

Cette loi et le décret n°2016-994 du 20 juillet 2016, disposent que toute transmission de données médicales d'un médecin à un autre professionnel de santé doit faire l'objet d'une autorisation préalable.

La transmission du dossier médical scolaire de votre enfant entre professionnels de santé est soumise à ce principe.

Sans opposition écrite de votre part, les données nécessaires au suivi médical de votre enfant pourront être transmises aux professionnels de santé qui auront à le prendre en charge. A tout moment vous pourrez modifier votre décision.

J'accepte

Je refuse

que les données nécessaires au suivi médical de mon enfant puissent être transmises aux professionnels de santé qui auront à le prendre en charge

Lu et approuvé par :
(Nom du ou des titulaire-s de l'autorité parentale)

Nom de l'élève :

Date : Signature(s)

ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS EN DTMS et DNMADE

MESSAGE IMPORTANT

Dans le cadre de leur formation spécifique, l'emploi du temps des élèves de DTMS , DNMADE est modulable dès les premières semaines de l'année 2020/2021 :

L'enseignement des techniques professionnelles a lieu régulièrement dans des structures culturelles.

Les élèves sont amenés à travailler en soirée, le week-end et durant les vacances scolaires.

L'enseignement de certaines techniques peut avoir lieu sous forme de workshop de 3 à 5 jours

Le cours d'arts appliqués en DTMS peut comporter des séquences de dessin d'observation dans des musées.

Signature élève :

signature des responsables légaux :